

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2025 - 2026



SECTION ESCALADE



Nouvelle adhésion ☐ Renouvellement d'adhésion ☐

Le formulaire d'inscription doit être accompagné du chèque du montant correspondant à vos choix à l'ordre de Courchevel Sports Outdoor Montagne et Escalade, d'un certificat médical* ou de l'attestation santé (Cerfa N°15699*01).

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° téléphone : Nationalité

Email :

Date de naissance : Lieu de naissance

Cotisation Courchevel Sports Outdoor Montagne et Escalade (souscription obligatoire)

- | | |
|---|---------|
| ☐ Normal | 15,00 € |
| ☐ Jeune de moins de 18 ans | 10,00 € |

Forfait escalade Aquamotion (souscription obligatoire)

- | | |
|---|---------|
| ☐ Accès au mur d'escalade - de 18 ans | Gratuit |
| ☐ Accès au mur d'escalade Adulte | 50,00 € |
| ☐ Accès au mur d'escalade Adulte avec une licence hors club ou étrangère | 110 € |

Licence Courchevel Sports Outdoor Montagne et Escalade (souscription obligatoire)

Cette licence permet au pratiquant d'être assuré pour les sports de montagne et plus particulièrement pour le ski de randonnée et l'escalade en loisir et/ou en compétition.

Tarif Licence FFCAM¹(incluant l'assurance de personne FFCAM)

- | | |
|--|---------|
| ☐ T1 : Membre titulaire de + de 24 ans, né avant le 01/01/2000 | 104 € |
| ☐ C1 : Conjoint de T1 | 87 € |
| ☐ E1 : Enfant licencié dans le même club (18 à 24 ans) de T1 né le 01/01/2000 ou après mais avant le 01/01/2006 | 75,60 € |
| ☐ E2 : Enfant ou petit enfant licencié dans le même club (moins de 18ans) de T1 né le 01/01/2006 ou après | 64,10 € |
| ☐ A1 : + de 65 ans et + de 10 ans au CAF né avant le 01/01/59 et licencié avant le 01/09/2014 | 94 € |
| ☐ J1 : Jeune de 18 à 24 ans né le 01/01/2000 et le 01/01/2006 | 85,60 € |
| ☐ J2 : Jeune de moins de 18 ans, né le 01/01/2006 ou après | 75,60 € |
| ☐ P1 : Guide, AMM, gardien refuge (Présentation carte pro. obligatoire) | 99 € |
|
 | |
| ☐ Individuelle accident renforcée | 21,00 € |
| ☐ Abonnement à la revue « La Montagne & Alpinisme », Résident France | 24,00 € |
| ☐ Extension monde entier | 160,00€ |
| ☐ Extension Paralpinisme | 355,00€ |

TOTAL A PAYER par chèque à l'ordre de Courchevel Sports Outdoor Montagne et Escalade	€
---	----------

¹ Comprend l'assurance responsabilité civile

Mutation

Concerne les adhérents d'un autre club affilié à la FFCAM (saison actuelle ou précédente) souhaitant adhérer à CSO Montagne et Escalade, ainsi que les adhérents ayant changé d'état civil depuis la saison précédente)

Joignez votre appel à cotisation ou remplissez le formulaire ci-dessous :

N°de licence : Clé.....Date d'adhésion à la FFCAM :

La cotisation FFCAM de la saison en cours a-t-elle déjà été payée à l'ancien club ? ☐oui ☐non

Si non, la cotisation fédérale doit être versée au C.S.O.

Première licence

Certificat médical:* loisir ☐ compétition ☐

Je certifie avoir fourni un certificat médical de non contre-indication aux sports statutaires de la fédération établi par le docteur le et avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

Renouvellement de la licence

Vous avez transmis un certificat médical l'an dernier. Le questionnaire de santé que le club va vous remettre est à compléter chez vous. Si toutes vos réponses sont négatives, l'attestation ci-dessous est à compléter, si l'une des réponses est positive vous devez fournir un nouveau certificat médical et complété ci-dessus.

Attestation de santé :

Je soussigné(e) atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Pour les mineurs

Je soussigné(e) en ma qualité de représentant légal de.....qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Personne à prévenir en cas d'urgence : Tél :

Signature de l'adhérent ou du responsable légal (pour les mineurs)

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) ☐ Madame ☐ Monsieur :
autorise ☐ ma fille ☐ mon fils :

- à participer aux différentes activités du club,
- à pratiquer l'escalade ou toute autre activité statutaire de la FFME, encadré(e) par des personnes responsables de l'association,
- à être transporté(e) dans les véhicules des adultes responsables de l'association, autorise le club :
- à prendre toute disposition utile en cas d'urgence ☐ médicale ☐ chirurgicale
- à prendre des photos sur lesquelles pourraient figurer mon enfant, dans le cadre des manifestations organisées par le club,
- à diffuser les photos auprès de ses partenaires, de la presse, de la télévision et des éventuels supports internet utilisés par le club.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus,

A le

Signature :

Quand devrez-vous renouveler votre cotisation ?

L'adhésion est effective dès le paiement et jusqu'au 31 août 2026.